

Procès-verbal & délibérations

Conseil d'administration

Lundi 9 décembre 2013 – 9 h 30

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper



Conseil d'administration Quimper Cornouaille Développement
9 décembre 2013

Procès-verbal de réunion

Membres présents :

B. Poignant, M. Andro, H. Herry, D. Le Bigot, P. Le Berre, F. Pichon, C. Kéribin, Y. Dagorn, F. Martin, J.C. Lessard, N. Ziegler, J.C. Sacré, J.P. Stanzel, J.P. Le Pann, R. Le Goff, R. Bernard, G. Marzin, M. Canevet (2^{ème} partie de séance), J.P. Le Corre, F. Rannou

Membres excusés : N. Morvan, B. Le Gall, C. Bellin, J.L Videlaine, P. Plouzennec (représenté), J. Le Gall (représenté), F. Besombes (représenté), V. Gaonac'h (représenté), C. Ravalec

Autres participants :

D. Le Corre (Sioca), Y. Bothorel (CCPCP), C. Berger (CCPG), A. Bail (CCPF), R. Marcel, L. Bruchon, L. Mallet, B. Robert, M. Brégeon, E. Hervé, S. Legrand, A. Ménec, A.S. Daniélou, V. Le Guen (QCD)

Le 9 décembre 2013, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

Les instances sont présidées par M. Bernard Poignant. Le secrétariat de séance est assuré par Marc Andro en l'absence du secrétaire en titre, Claude Ravalec.

Il est constaté que 20 membres sur 25 ayant une voix délibérative en conseil d'administration sont présents ou représentés. Les instances sont ainsi régulièrement constituées et peuvent valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Bernard Poignant ouvre la séance à 9h40. Il annonce les sujets dans un ordre modifié, à la demande de Nicole Ziegler qui doit quitter la séance avant son terme :

1. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille
2. Pacte d'Avenir pour la Bretagne
3. Contractualisations financières : perspectives de fonds Leader
4. Contrat de pays, perspectives 2014 et pré-diagnostic
5. Orientations budgétaires
6. Questions diverses

1. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille

La parole est donnée par le président à **Luc Mallet** qui introduit le sujet.

Il rappelle que les SCoT ont l'obligation de suivre la mise en œuvre des schémas établis. La mise en place d'un système d'indicateurs permet de mesurer les effets du schéma. Le travail effectué, notamment en réunion Interscot, a abouti à la mise au point d'une batterie d'indicateurs communs destinés à suivre les évolutions sur la Cornouaille, bien que chaque SCoT ait ses particularités. 35 indicateurs communs répartis en 6 grandes catégories ont pu être identifiés. La question reste posée concernant les indicateurs qui n'entrent pas dans cette fourchette commune, à savoir s'ils feront l'objet d'un suivi par l'agence ou seront élaborés par les SCoTs eux-mêmes. Dans le cadre de prochaines réunions Interscot il sera possible d'avoir une lecture de ces indicateurs et d'en tirer des enseignements.

Après avoir rappelé la contrainte posée par le fait qu'il y a 5 SCoT avec une date d'approbation différente, donc 5 « temps zéro », et donné une estimation du temps de production pour les collaborateurs de l'agence concernés par ce travail, Luc Mallet passe la parole à **Aude Ménéec** pour une présentation détaillée des 35 indicateurs (cf. powerpoint).

Suite à cette présentation, **François Martin** précise que c'est la loi qui exige que chaque SCoT ait son suivi. L'Etat se réjouit donc qu'une agence comme QCD existe pour le faire. Il s'agit d'un exercice formel qui prendra tout son sens en InterSCot. Il servira à piloter en temps réel les SCoT et à éviter qu'ils tombent dans l'oubli.

A la question de **Roger Le Goff** sur le processus de récolement de données, Aude Ménéec précise que le récolement de données passera bien par les EPCI et les chargés de SCoT et non directement par les communes. L'indicateur précisera la donnée à la commune mais précisera également l'échelle EPCI et l'échelle SCoT.

Jean-Paul Le Pann considère qu'il est important de suivre les indicateurs pour faire régulièrement le point. Il fait une remarque sur la dernière diapositive relative à l'« urbanisation prioritaire – logements proches des transports en commun ». Il pense que les indicateurs donneront peu de résultats compte tenu de la grande différence qui existe au niveau des transports collectifs entre les communes et les EPCI pour lesquelles le transport en commun est une compétence obligatoire.

Sans autre intervention, le conseil d'administration émet un avis favorable sur la proposition d'indicateurs communs présentée.

2. Le Pacte d'Avenir

Ronan Marcel présente le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, très récemment proposé par l'Etat à la Bretagne compte tenu des crises économiques sur la Région. Le document de 84 pages définit des orientations de principe et trace des perspectives qui seront reprises et déclinées dans les contractualisations à venir : programmes européens, contrat de plan Etat Région et Contrat avec la

Région. Les contributions déjà effectuées par les membres du B16 concernant la Cornouaille sont également rappelées.

Bernard Poignant indique qu'il faut situer ce texte dans la préparation des 3 contrats. Les enveloppes attribuées à la Bretagne pour chacun d'eux seront connues au cours du 1^{er} semestre 2014, dès février pour l'enveloppe européenne comme pour la répartition par pays de l'enveloppe du Conseil régional, et au printemps pour le contrat de plan Etat/Région. Le pacte d'avenir servira de socle aux contractualisations qui lui seront étroitement liées et devront s'inscrire dans ses orientations. Pour la Cornouaille, le numérique, les questions ferroviaires et sans doute aussi aéroportuaires y figureront, et bien sûr la question agroalimentaire car elle est à l'origine de la crise. Le B16 étant associé à l'élaboration du pacte, il est essentiel pour la Cornouaille d'y défendre ses intérêts, tout comme Rennes le fait sur l'automobile ou Lannion sur les télécommunications. Le projet du port de Concarneau doit donc y être soutenu et défendu à tout prix, d'autant qu'il doit faire face à une rivalité Lorient Brest.

Bernard Poignant précise ensuite qu'il est encore possible de faire remonter au Conseil régional des remarques sur le pacte d'avenir jusqu'au 12 décembre, avant sa signature définitive qui l'entérinera.

L'assemblée est donc invitée à exprimer ses remarques sur son contenu :

- **Jean-Claude Sacré** remercie Bernard Poignant d'avoir évoqué les deux problématiques économiques importantes du territoire de CCA : L'agroalimentaire (revitalisation du site de Nicolas Boutet à Rosporden) qui devrait être prise en compte dans le pacte d'avenir, et la construction navale avec le port de Concarneau. La construction navale apparaît bien dans le document, mais de façon plus ou moins claire car aucun territoire n'est cité. Jean-Claude Sacré rappelle donc que l'obtention d'aides pour la compétitivité des instruments d'outillage de la construction et de la réparation navale est vitale pour Concarneau qui dispose d'un outillage obsolète, voire dangereux. Si la société Piriou ne trouve pas les moyens qui lui manquent pour élever les bateaux, c'est toute l'économie alentour qui va souffrir et déperir. Jean-Claude Sacré sollicite la solidarité de tous autour du dossier du port de Concarneau pour faire remonter l'importance et l'urgence du dossier à la Région et à l'Etat.
- **Jean-Paul Stanzel** estime quant à lui que l'écriture concernant la pêche est trop timide et il souhaite qu'elle soit plus affirmée. Il alerte sur l'hémorragie de l'outil de production, les bateaux n'étant pas renouvelés ou vendus aux espagnols avec le quota, et sur la nécessité de construire des bateaux neufs au lieu de tenter de les moderniser. Il évoque aussi les difficultés de recrutement des marins pêcheurs. Il alerte sur le fait que, si rien n'est fait dans ces domaines, c'est une véritable crise qui va surgir, dont on ne mesure pas l'ampleur. Il émet une autre remarque concernant le très haut débit, toujours pas parvenu à l'Ouest Cornouaille qui en a pourtant grandement besoin pour désenclaver son territoire et y préserver l'emploi.
- **Roger Le Goff** est d'avis que le document ne prend pas suffisamment en compte la crise et qu'il n'est pas assez profond dans beaucoup de domaines. Après avoir évoqué son soutien à la problématique de CCA sur le port, il évoque certains thèmes qui ne lui paraissent pas suffisamment développés ou manquants :
 - le stockage de l'énergie, dans la mesure où il y aurait des actions à mettre en place qui ne figurent pas dans le document. Compte tenu du déficit de l'énergie en Bretagne, il estime qu'il y avait une chance historique pour la Cornouaille de prévoir quelque chose à ce niveau, qui passerait par la formation et engagerait les entreprises (usine de production de batteries) et celles de la filière (ex Barillec).
 - Concernant l'agroalimentaire et l'agriculture, dans le cadre de l'évolution des modèles, il pense qu'il manque dans le pacte d'avenir un maillon important relatif à la formation. La nécessité de changer le modèle de certaines productions (ex aller vers le bio) passe par

l'information et la formation, mais elle se heurte à une résistance de la part de certains secteurs (marchands d'engrais notamment).

- Enfin, évoquant le déficit du tourisme ces dernières années qui pèse plus fortement sur les communes littorales que sur les grandes villes membres du B16, il juge nécessaire de travailler en commun dans le cadre de QCD, à renforcer au besoin, pour bien préparer les futurs contrats et ne pas être à la traîne. C'est, de son avis, une responsabilité d'élu de ne pas rater la nouvelle page qui est en train de s'écrire pour la Bretagne, et qui doit redonner sa chance à la jeunesse et à la formation.
- **Françoise Rannou** précise qu'il n'y a pas *un* modèle agricole breton mais *des* modèles. La production bio n'est pas la seule alternative car beaucoup de producteurs ont des difficultés à trouver des marchés. A son avis, le plus gros problème concerne le renouvellement des générations (âge moyen des exploitants 53 ans). Il faut trouver le moyen de redonner envie aux jeunes de reprendre le flambeau.
- **Marc Andro** souhaite intervenir sur la pêche dans le prolongement des propos de Jean-Paul Stanzel. S'il est d'avis que l'écriture du pacte relative au sujet (p.16-17) n'est pas si mauvaise, il souhaite surtout attirer l'attention sur le fait que les principaux armateurs cornouillais ont, contrairement au territoire, tout intérêt à ce que la logique de valorisation importante des quotas continue. Or ce sont eux qui discutent avec la direction des pêches et le Ministère à chaque fois qu'il en est question. Marc Andro appelle donc les élus à exprimer clairement, avec l'appui des chambres consulaires, la volonté d'arrêter de valoriser les quotas dans le prix de cession des bateaux. C'est en effet la condition pour que des acquéreurs locaux puissent investir et enchérir sur les offres espagnoles. Citant l'avant dernier numéro paru dans « Le Marin », il estime qu'il appartient aux élus de prendre position fermement en faveur de la pêche, même si cette position est différente de celle des grands armateurs de Cornouaille, car le risque est l'effondrement des ports à moyen terme.
- **Daniel Le Bigot** est d'avis que le pacte d'avenir manque d'originalité et d'initiative, se bornant à reconduire des recettes du passé mais sans s'appuyer sur l'innovation. Exemple : rien sur l'énergie alors qu'il y a de grands enjeux autour de la transition énergétique. Rien non plus sur la capacité à isoler le bâti alors que le secteur du bâtiment aussi est touché par la crise.
- **Bernard Poignant** invite à bien lire les 84 pages du document, car il est question de l'énergie et du bâtiment dans le pacte. Par ailleurs le document ne tire pas un trait sur le pacte électrique breton en 3 volets. C'est un document préparatoire pour l'avenir, avec un peu d'argent en plus. A ce propos, Bernard Poignant évoque les difficultés du gouvernement à qui l'on demande apporter des aides publiques sans augmenter les taxes ou les impôts et sans creuser la dette. Il cite l'exemple de l'écotaxe qui était destinée à financer les chantiers routiers, notamment la RN164. Il évoque aussi les difficultés du conseil régional dont la seule marge de manœuvre se limite aux cartes grises et à la TIPP : contradictoirement il faut plus de voitures pour financer plus de trains.
- **Jean-Claude Lessard** fait également part de sa surprise d'entendre qu'il n'y a rien dans le pacte sur l'énergie et le bâtiment. Les mesures de remise aux normes, la rénovation thermique y figurent en bonne place, et même si le pacte ne règlera pas le déficit de la construction, on ne peut pas laisser dire qu'il n'y a rien.

Il ajoute que cette version du pacte reste amendable et que beaucoup d'amendements seront d'ailleurs débattus ce jeudi et vendredi avant la publication du texte définitif. La Cornouaille est donc invitée à faire remonter ses remarques.

En tant que membre du groupe de travail formation, il partage l'avis de Roger le Goff sur les besoins de formation en agriculture, notant que, comme pour le secteur de la pêche, il y a souvent conflit d'intérêts, ce qui ajoute à la complexité des dossiers.

Il note enfin qu'un effort financier important a été fait sur une courte période et que la marge de manœuvre régionale est très faible.

- **Marc Andro** invite à lire attentivement les pages 47 à 72 sur la partie agricole, pour ceux qui estiment que le volet agriculture n'est pas suffisamment développé. Il souhaite aussi, par rapport à Concarneau, alerter sur le fait que la négociation avec Lorient doit être subtile dans la mesure où le groupe Piriou risque de s'y étendre significativement.
- **Jean-Paul Le Pann** souhaite résumer sa position. Il s'associe à la demande de solidarité de Jean-Claude Sacré concernant le dossier du port de Concarneau. Il demande que ne soient pas oubliés les fondamentaux (pêche, agriculture, agroalimentaire). Il estime que l'agroalimentaire n'est pas sinistré : certaines entreprises vont bien, d'autres ont tardé à se moderniser. Concernant la rénovation thermique, il estime qu'il y a un volet intéressant dans le pacte. Le secteur est pourvoyeur d'emplois et, si la construction neuve est en baisse, la rénovation est en progression avec les aides apportées et il faut savoir en tirer parti.
- **Nicole Ziegler** revient sur l'importance de soutenir le port de Concarneau et l'urgence concernant l'élévateur de bateaux, obsolète voire dangereux. Le Conseil général a porté une subvention à 30 %, la réponse du conseil régional est attendue et CCA élèverait sa part. Même si Piriou s'étendait partiellement sur Lorient, c'est tout le tissu industriel de Concarneau qui est en cause, et pas seulement les chantiers Piriou.

NB : propos tenus dans le cadre du sujet Leader mais qui concernent le pacte d'avenir :

- **Rémi Bernard** insiste sur les thèmes fondamentaux du pacte d'avenir : agir pour le rééquilibrage territorial. Il souhaite que les communautés les plus fragilisées soient soutenues, et que la priorité soit donnée au rééquilibrage territorial. Concernant Douarnenez, il estime vitale pour la communauté la réalisation d'une voie rapide la reliant à Quimper, avec un désenclavement qui se poursuivrait jusqu'au Cap Sizun. La question aéroportuaire lui paraît également fondamentale pour l'accessibilité de l'Ouest Cornouaille.

Bernard Poignant clôt le débat.

Le Conseil d'administration demande, en fonction des points débattus, qu'une intervention soit effectuée par l'agence au nom de la Cornouaille.

3. Les contractualisations financières

Perspectives de fonds Leader à l'échelle pays

Betty Robert présente la note adressée avec envoi complémentaire de l'ordre du jour concernant la perspective d'obtention de fonds Leader à l'échelle du pays, à condition que la Cornouaille fasse acte de candidature au programme Leader (18 M€ pour la Bretagne). La préparation de cette candidature suppose l'embauche d'un CDD par l'agence pour 1 an, et la mobilisation d'élus dans le pilotage du dossier. QCD sollicite donc du conseil d'administration l'autorisation de mener cette concertation.

Michel Canévet, arrivé en cours de séance, évoque l'importance d'une animation du territoire au plus près du terrain. Il préconise de s'appuyer sur l'expérience de l'A OCD, quitte à trouver une organisation pour le reste du territoire, et il demande d'être attentifs à ne pas remettre en cause les dispositifs existants.

Ronan Marcel rappelle que la région souhaite que les projets Leader soient portés à l'échelle du pays et qu'elle propose d'aider les territoires à se positionner. La question est de savoir si le pays travaille en 2014 sur ce programme, auquel cas il lui faut créer, en CDD, un poste de chargé de mission qui ferait une animation de terrain au plus proche des porteurs de projets. Il précise que, ne pas répondre fermerait également la porte à une partie du territoire qui a pu bénéficier de fonds Leader auparavant.

Jean-Claude Lessard rappelle l'historique du précédent appel à projets Leader, où deux GAL avaient déposé des dossiers en Cornouaille, ce qui n'allait pas dans le sens de la cohérence territoriale. Le fait que le plafond de 150 000 habitants ait été levé permet de réfléchir à une réponse de territoire. Il ne faut évidemment pas se priver de l'expérience des territoires qui sont déjà dans la démarche. Il faudra cependant être attentif à ne pas faire de tort à ce qui fonctionne bien et ne pas inciter à faire de division à l'intérieur des pays.

Le Conseil d'administration invite à engager la démarche préalable à une candidature cornouillaise sur les fonds Leader.

4. Contrat de pays, perspectives 2014 et orientations

Ronan Marcel présente les éléments du rapport soumis au conseil régional, et notamment le résumé des points pratiques et des méthodes qui seront appliquées par la région sur le prochain contrat de pays. Il en souligne les nouveautés, à savoir l'implication possible du Conseil général et la composition du comité de programmation qui accordera une grande place à la société civile par le biais du conseil de développement.

Jean-Claude Lessard confirme que le montant du contrat précédent sera maintenu, et il explique la règle de la péréquation. Les grands principes seront adoptés vendredi 13 décembre au conseil régional, et les critères de péréquation seront actés au moment du vote du budget en février où la dotation des 3/7 par pays sera également connue. C'est davantage un contrat d'objectifs qu'un contrat de projets qui sera demandé au territoire. C'est également un contrat qui accordera une grande place à la société civile et qui impliquera donc fortement le conseil de développement. Les contrats qui seront finalisés pourraient être signés avant l'été. Il faudra donc, dès février, commencer à réfléchir pour définir les stratégies ; la Cornouaille, forte de sa démarche prospective, est en bonne situation pour engager cette réflexion. Le conseil de développement devra s'impliquer en parallèle pour faire le même travail, de façon à pouvoir confronter les idées des élus et de la société civile le moment venu.

Concernant la réunion du 2 décembre, Jean-Claude Lessard regrette qu'il n'y ait pas eu de plus grande participation des collectivités, mais il juge la rencontre intéressante et se réjouit de l'intérêt manifesté par le Conseil général pour le futur contrat, ce qui va dans le sens d'une cohésion territoriale.

Des interventions suivent la présentation des perspectives 2014 :

- **Rémi Bernard** intervient sur deux thèmes fondamentaux qu'il souhaite aborder : le rééquilibrage territorial et l'ingénierie d'animation de développement. S'appuyant sur l'actualité d'une entreprise qui souhaite quitter Douarnenez pour Quimper pour des raisons d'accessibilité et d'équipement de zone artisanale, Il émet deux propositions :

- Rendre l'attractivité de l'Ouest Cornouaille par l'amélioration de son accessibilité, qui ne peut être obtenue que grâce à la réalisation d'une voie rapide entre Quimper et Douarnenez, avec poursuite du désenclavement jusqu'au Cap Sizun. Il s'appuie sur les données de population Insee et sur l'étude ZAE présentée au CA d'octobre pour expliquer que sa communauté souffre réellement de son éloignement des grands axes.
- Mettre en place une vraie collaboration des services économiques des collectivités avec QCD au niveau de l'ingénierie, de façon à créer une synergie sur l'ensemble de la Cornouaille, à l'instar de ce qui se fait sur l'Interscot. En effet, il estime vital pour l'ensemble du territoire de travailler de concert sur le plan économique pour éviter de vider certaines communautés par rapport à d'autres.

Il demande que ces deux propositions soient prises en compte dans le contrat de pays.

- **Bernard Poignant** note que ces remarques seront à prendre en compte mais il observe que chaque communauté a ses propres faiblesses et lacunes et que ce n'est pas à l'agence de porter la responsabilité de tout. Il fixe comme une priorité la revitalisation du conseil de développement. Enfin il demande que l'île de Sein ne soit pas oubliée dans l'enveloppe de 6 millions qui sera dédiée aux îles bretonnes, à condition bien sûr qu'elle ait des projets.
- **Jean-Claude Lessard** complète sur ce point qu'il veillera à demander pour les îles un cumul possible des aides du pays et de l'enveloppe spécifique dédiée aux îles.
- **Marc Andro** émet deux propositions :
 - Sur le fait que la région ait l'intention d'associer le conseil de développement à la réflexion et à la décision : il aimerait que l'on tienne compte du fait que QCD associe déjà des représentants du monde économique et de la société civile à la fois dans ses instances (présence des chambres consulaires) et dans ses commissions (tourisme, énergie etc..). Certes il ne s'agit pas du conseil de développement lui-même, mais il y souhaiterait qu'une articulation avec lui soit trouvée. Par ailleurs il estime indispensable d'avoir, au sein du conseil de développement lui-même, des membres qui soient plus disponibles que c'est le cas actuellement.
 - Sur la proposition de Rémi Bernard relative à une meilleure collaboration entre les services économiques des communautés et de l'agence : il se prononce en faveur de la mise en place d'un groupe de travail pour poursuivre la discussion engagée.
- **Michel Canévet** regrette de n'avoir pas pu assister à la réunion du 2 décembre pour une question d'agenda. Il souligne que, dans les critères de péréquation qui seront mis en place, il faudra, comme l'a indiqué Rémi Bernard, considérer la périphéricité comme un élément important à intégrer. La partie ouest Cornouaille est un territoire qui n'est pas suffisamment irrigué par les transports et qui souffre de son enclavement. Il faudra donc absolument tenir compte des déséquilibres territoriaux et trouver des compensations pour les territoires en souffrance dans les contractualisations, notamment régionale et départementale, sinon la désertification et la paupérisation de l'ouest Cornouaille s'accroîtront.

Le Conseil d'administration prend acte des remarques effectuées.

5. Orientations budgétaires

Ronan Marcel présente et explique la composition des grandes lignes du budget 2014, les enjeux et les perspectives d'équilibre.

Evoquant les effectifs, il revient sur le sujet Leader et redemande la décision du conseil d'administration sur un recrutement en CDD qui serait cofinancé par la Région et qu'il faudrait prévoir dès le début 2014.

Il explique ensuite le mode de calcul entraînant une hausse de cotisation de 0.35€/habitant sur les missions habitat, et il en rappelle l'historique : le renforcement durable des moyens de l'Agence en urbanisme a été souhaité pour faire face aux demandes de réalisation de PLH de la part de 7 communautés. Deux personnes ont été recrutées par l'agence, en CDI à cause des restrictions auxquelles elle est soumise sur les CDD. Les missions de réalisation des PLH ont fait l'objet de cotisations à part durant 2 ans, étant bien précisé à l'époque qu'au terme des 2 ans de réalisation des PLH, il faudrait envisager une augmentation de la cotisation des communautés, pour pérenniser à la fois ces postes et le niveau de compétences de l'agence en aménagement.

Michel Canévet émet deux observations :

- Il indique que, dans un contexte financier difficile compte-tenu, notamment, d'une baisse des dotations de l'Etat et donc de la réduction des moyens financiers des communes, il est compliqué d'envisager une hausse de la cotisation de l'agence et de la faire admettre aux élus des conseils communautaires. Il se demande si deux postes sont bien nécessaires pour l'observatoire habitat.
- Concernant l'équilibre général qui prévoit une réduction de la subvention de Quimper Communauté, l'effort ne lui semble pas partagé. Même si cette réduction intègre une reprise de poste en sureffectif, le fait que la part des communautés de communes augmente, tandis que celle de Quimper Communauté baisse, sera d'autant plus difficile à expliquer dans les communautés. Il demande des explications sur le bien-fondé de cette réduction de subvention de Quimper Communauté.

Bernard Poignant précise que Quimper Communauté aussi paiera 0,35€/habitant en plus pour les missions habitat, mais ne souhaite pas, en plus, payer deux fois un cadre qu'elle a repris.

Ronan Marcel donne quelques explications complémentaires sur les postes de chargés de mission PLH. Il rappelle que Quimper Communauté subventionne l'agence à hauteur de 10 €/habitant, dont environ 3€ pour son service économique et près de 7€ pour le reste. A l'origine, une personne mise à disposition par Quimper Communauté travaillait sur les questions habitat. Quimper Communauté n'est pas plus consommateur que les autres communautés d'un accompagnement habitat et aujourd'hui, deux personnes sont nécessaires pour effectuer un travail qui a été mutualisé et étendu : Scot, PLH, accompagnement des collectivités dans la mise en oeuvre de leurs actions autour de l'habitat. Si le poste de Quimper Communauté était resté à l'agence, il aurait tout de même fallu recruter 2 chargés de mission pour réaliser les PLH. Il ajoute qu'une agence d'urbanisme se doit d'avoir une équipe dédiée aux questions urbanisme qui soit solide pour raisonner et travailler collectivement au niveau du territoire.

Jean-Paul Le Pann informe qu'il a adressé un courrier à l'agence pour exposer son point de vue sur l'augmentation de la cotisation. Il observe que toutes les activités menées par QCD ne sont pas communes à l'ensemble des communautés. Le système de financement du CEP, sur la base du

volontariat, lui semble juste, de même que le financement des PLH, les premières années, uniquement par les collectivités qui ont souhaité confier à l'agence la réalisation de leur PLH. Par contre, il considère que QCD est une agence de développement plus qu'une agence d'urbanisme et il ne lui semble pas justifié que l'agence ait une action habitat d'envergure sur l'ensemble du pays. Il note par ailleurs qu'un observatoire habitat existe déjà au sein du département. Pour sa communauté, il entend poursuivre sur sa méthode avec l'appui d'un cabinet d'études pour les questions d'urbanisme, et il n'est donc pas favorable à l'augmentation de la cotisation liée au développement et au suivi des PLH.

Au sujet de la demande de recrutement d'un CDD en préparation de Leader, **Jean-Paul Stanzel** attire l'attention sur le système de vases communicants au niveau des ressources humaines. Il rappelle que l'AOCD gère jusqu'à présent les projets Leader avec du personnel qualifié et il s'inquiète du fait que ce soit l'agence qui reprenne ces missions et qui, en plus, recrute pour cela. Il ne souhaite pas que l'AOCD perde des agents qui ont un savoir-faire dédié sur ces missions tandis que l'agence recruterait d'autres personnes.

Rémi Bernard observe qu'il aura dans sa communauté un poste de trop s'il participe à la hausse de cotisation. S'il doit payer à la fois la hausse de cotisation et son agent qui travaille sur l'habitat mais qui aurait du temps disponible, il souhaite qu'une solution soit trouvée avec QCD pour faire quelque chose en commun afin de ne pas payer 2 fois pour le même service.

François Martin évoque l'enquête réalisée en 2013 sur l'ensemble des agences d'urbanisme qui a montré que les agences d'urbanisme sont un outil très apprécié par les territoires car elles travaillent de façon concrète et qualitative. L'enquête a souligné aussi un besoin fort pour les territoires ruraux ou péri-urbains. L'esprit du 3^{ème} protocole en cours de préparation entre l'Etat et les agences d'urbanisme est bien de renforcer le partenariat entre l'Etat et les agences, dans une logique de renforcement des partenariats entre tous les acteurs, qui devrait d'ailleurs être un critère pris en compte dans le calcul des subventions. Pour 2014, la subvention devrait être équivalente à celle de 2013. A partir de 2015, la nouvelle circulaire prendra en compte des critères tels que la taille de l'agence, la démographie, le mode d'organisation et l'ingénierie sur le territoire, les enjeux d'organisation des Scots, la logique d'Interscot. L'enveloppe nationale sera constante et la tendance est à une légère hausse.

Jean-Claude Sacré souligne qu'il apprécie le travail réalisé par QCD, mais il confirme aussi qu'il faudra faire preuve de pédagogie face aux élus qui ne mesurent pas forcément le travail effectué par l'agence. Il demande à ce propos que l'agence fasse un gros effort de communication à l'occasion de la nouvelle mandature, pour expliquer ce qu'elle fait.

Bernard Poignant se souvient d'avoir entendu les mêmes remarques au sujet de la Technopole et de la Mission Locale à leurs débuts, mais ce n'est plus le cas depuis que chacun a conscience du travail accompli par ces organismes. Il reconnaît également la difficulté pour les conseillers communautaires de se projeter en raison du côté immatériel de ce qu'ils financent.

Jean-Paul Le Pann note lui aussi un défaut de communication de la part de l'agence. Il demande qu'un effort important de communication et de pédagogie soit fait, y compris en direction des services dans les collectivités.

Le Conseil d'administration prend acte des orientations proposées et des remarques formulées.

Personne ne demandant plus la parole et sans autre sujet à l'ordre du jour, le président rappelle les dates des prochaines instances :

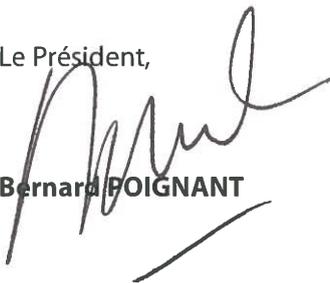
- 30 janvier 2014 : comité de stratégie économique, suivi d'une réunion de bureau
- 10 février 2014 à 14h30 : conseil d'administration et assemblée générale de l'agence.

Il précise qu'aucune autre date n'est arrêtée en raison des élections municipales.

La séance est levée à 11h55.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et par le Vice-Président délégué.

Le Président,



Bernard FOIGNANT

Le Vice-Président délégué



Marc Andro

Annexes

| Sujet | Annexe | page |
|--|---|----------------|
| 1. Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT | Délibération QCD 28.01 Powerpoint présenté en séance | 12-13 14-26 |
| 2. Pacte d'avenir pour la Bretagne | Délibération n° QCD 28.02 | 27-28 |
| 3. Contractualisations financières : Perspectives de fonds Leader | Délibération n° QCD 28.03 | 29 |
| 4. Contrat de pays | Note perspectives 2014 Note éléments évoqués | 30 31 |
| 5. Orientations budgétaires | Note de présentation | 32-35 |

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 9 décembre 2013

Délibération n° QCD 28.01

Indicateurs de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille

Selon le code de l'urbanisme (Art. L122-13), six ans au plus tard après la délibération portant approbation du SCoT, l'établissement public porteur de SCoT procède à une analyse des résultats de l'application de son schéma. Appelée aussi évaluation, il convient de penser à cette phase assez rapidement après l'approbation de son SCoT. En effet, elle constitue une phase de travail importante et conséquente de constitution d'indicateurs de suivi pertinents, puis de récolement de données, et d'observation. Cette phase démarre notamment par une photographie du territoire à un instant « T », appelé « état zéro » correspondant à la date d'approbation du SCoT. Cet état zéro permettra ainsi d'établir, selon les indicateurs choisis, un suivi annuel, un bilan à mi-parcours (à 3 ans) et enfin l'évaluation obligatoire à 6 ans.

C'est cette évaluation à 6 ans qui permettra ensuite aux établissements publics porteurs de SCoT de pouvoir délibérer sur le maintien en vigueur ou la révision partielle ou complète de leur SCoT.

La démarche InterSCoT peut être un lieu privilégié pour développer des outils de suivi communs aux 5 SCoT de Cornouaille. Elle pourrait notamment favoriser les économies d'échelle et permettre la mutualisation de certaines données.

C'est pourquoi, lors d'un travail principalement élaboré en collaboration avec les techniciens en charge des 5 SCoT de Cornouaille, et partagé avec les élus référents, une liste de 35 indicateurs de suivi communs, pour la plupart stables dans le temps, ont été identifiés (*voir pages suivantes*). Ils permettraient de mesurer les grandes évolutions qui marqueront le territoire de Cornouaille, de constituer un socle de diagnostic unifié à l'échelle de la Cornouaille, ceci en faisant ressortir les spécificités propres à chacun des SCoT en vigueur.

Ces indicateurs portent sur les grands objectifs particulièrement présents dans les documents d'orientations des SCoT, et également sur les thèmes obligatoires de l'évaluation à 6 ans, à savoir :

- Espaces et sites naturels et urbains à protéger
- Développement urbain et principes de restructuration des espaces urbanisés
- Equilibre social de l'habitat
- Aménagement commercial
- Développement économique
- Prévention des risques et climat
- Transports, déplacement, réseaux numérique
- Développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs.

Ce travail à l'échelle des 5 SCoT devrait déboucher sur la publication d'un état zéro de l'année 2012 pour le premier semestre 2014. Cette publication fournira le résultat des indicateurs de suivi communs sous forme de tableau, graphique ou carte correspondant de manière privilégiée à l'échelle de la commune, celle de l'EPCI et du SCoT. Ce travail ne se veut cependant pas être exhaustif. L'objectif étant de rendre la batterie d'indicateurs équilibrée et facile d'approche, chacun

des 5 SCoT pourra en parallèle définir des indicateurs plus précis et plus spécifiques en fonction des objectifs, orientations et prescriptions définis dans son schéma. Dans ce cadre, les réunions InterSCoT sur cette thématique pourront être une plateforme d'échange sur les indicateurs complémentaires et les méthodes de calcul choisis.

Par ailleurs, une des contraintes du calcul des indicateurs est commandée par la diversité des dates d'approbation des différents SCoT : 2008 pour la COCOPAQ modifié en 2012, 2012 pour l'Odet, 2013 pour CCA et approbation pour les années à venir pour Ouest Cornouaille et Châteaulin Porzay. Cette disparité nous impose d'établir cinq états zéro différents.

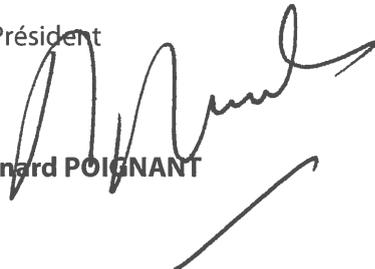
L'estimation des temps de production s'élève à 0,5 équivalent temps plein pour l'établissement des indicateurs, et à 0,2 équivalent temps plein par an pour les mises à jours, répartis entre 3 collaborateurs (chargée d'études aménagement, géomaticien, statisticienne).

L'agence pourra au cas par cas / selon les besoins/volonté des établissements publics porteurs de SCoT, fournir une analyse plus précise.

Résolution :

Après en avoir pris connaissance, le conseil d'administration émet un avis favorable sur la proposition d'indicateurs communs présentée.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué


Marc ANDRO



□ CADRE DE LA DEMARCHE et OBJECTIFS

- Code de l'urbanisme (Art. L122-13) : Evaluation obligatoire 6 ans après approbation du SCoT
- 3 SCoT approuvés, 1 SCoT arrêté, 1 SCoT en cours de rédaction de son DOO
→ Mutualisation des données et vision cornouaillaise (vers un diagnostic SCoT Cornouaille ?)
- Constitution des indicateurs de suivi commun avec les techniciens en charge des SCoT et proposition de 35 indicateurs correspondant aux grands objectifs des SCoT et aux thèmes obligatoires de l'évaluation à 6 ans (Art. L122-13 CU)
 - ✓ Espaces et sites naturels et urbains à protéger
 - ✓ Développement urbain et principes de restructuration des espaces urbanisés
 - ✓ Equilibre social de l'habitat
 - ✓ Aménagement commercial
 - ✓ Développement économique
 - ✓ Prévention des risques et climat
 - ✓ Transports, déplacement, réseaux numérique
 - ✓ Développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs

**Quimper
Cornouaille
Développement**

❑ OBJECTIFS

- Vers une publication d'un état zéro (= photographie du territoire) de l'année 2012
- Publication qui fournirait les résultats des indicateurs sous forme de tableaux, graphiques ou cartes correspondant à l'échelle de la commune et le cas échant de l'EPCI ou du SCoT.
- Travail non exhaustif, chacun des cinq SCoT pourra compléter et définir des indicateurs plus précis



❑ ESTIMATION DES DELAIS DE PRODUCTION

(pour les 35 indicateurs communs)

| | | | |
|-------------|--|------------------------------------|----------------|
| Case verte | Traitement statistique (données disponibles à l'agence) | Moins d'une journée | 13 indicateurs |
| Case orange | Traitement géomatique ou Récolement de données ou Récolement de données + traitement statistique | Quelques semaines à plusieurs mois | 16 indicateurs |
| Case rouge | Récolement de données + traitement géomatique | Quelques mois | 6 indicateurs |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

▪ Objectifs relatifs aux espaces et sites naturels et urbains à protéger (10 indicateurs)

| INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFI-CULTE |
|---|--|--------------------------------------|--|---|--------------------------------------|
| ✓. Surfaces artificialisées | SCoT | Annuelle | DREAL | Récupération de données | Etat zéro En cours |
| ✓. Surfaces agricoles déclarées | SCoT | Annuelle | RPG | Traitement géomatique | Etat zéro disponible |
| Exploitants et exploitations | Commune / EPCI / SCoT | Annuelle | MSA | Traitement statistique | Etat zéro à traiter |
| Artificialisation de la Trame Verte et Bleue | SCoT | 3 ans | Périmètre TVB des SCoT + TSA DREAL | Traitement géomatique | Etat zéro en cours |
| Linéaire de cheminement doux dans la Trame Verte et Bleue | SCoT | 3 ans | Périmètre TVB des SCoT + Linéaire des cheminements doux (CG29 et EPCI) | Récolement de données + Traitement géomatique | Récolement de données en cours |
| Surfaces agricoles dans la Trame Verte et Bleue | SCoT | 3 ans | Périmètre TVB des SCoT + RPG | Traitement géomatique | Etat zéro disponible |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

▪ Objectifs relatifs aux espaces et sites naturels et urbains à protéger (10 indicateurs)

| INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFI-CULTE |
|--|--|--------------------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| Surface artificialisées dans les périmètres de protection de captage | SCoT | 3 ans | TSA DREAL + Périmètre de captage DDTM | Récolement de données + Traitement géomatique | Récolement des données en cours |
| Qualité des eaux | Commune / EPCI / SCoT | 3 ans | ARS | Récupération de données + Traitement statistique | Etat zéro disponible |
| Réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales | Commune / EPCI / SCoT | 3 ans | ARS / DDTM / Communes | Récolement de données | Récolement des données en cours |
| Consommation en eau | Par point de prélèvement de l'eau / SCoT | annuellement | Agence de l'eau Loire Bretagne | Traitement statistique | Etat zéro disponible |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

- **Objectifs relatifs au développement urbain maîtrisé, à la restructuration de l'espace urbanisé, et à l'équilibre social de l'habitat (5 indicateurs)**

| | INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFICULTÉ |
|---|--|--|--------------------------------------|---------------------|---|---------------------------------|
| ✓ | Evolution de la population | Commune / EPCI / SCoT | Annuelle | INSEE | Traitement statistique | Etat zéro disponible |
| ✓ | Logements mis en chantier | Commune / EPCI / SCoT | Annuelle | Sitadel | Traitement statistique | Etat zéro disponible |
| ✓ | Typologie des formes de logements mis en chantier | Commune / EPCI / SCoT | Annuelle | Sitadel | Traitement statistique | Etat zéro disponible |
| ✓ | Surfaces des terrains des logements mis en chantier et effort de densification | SCoT | Annuelle | Sitadel / TSA DREAL | Traitement statistique + traitement géomatique | Etat zéro en cours |
| | Logement social | Commune / EPCI / SCoT | Annuelle | DDTM + RPLS | Récollement de données + Traitement statistique | Récollement de données en cours |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

- **Objectifs relatifs à l'aménagement commercial (3 indicateurs)**

| | INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFICULTÉ |
|---|---|--|--------------------------------------|--|--|----------------------|
| ✓ | Surfaces commerciales des ZACOM | ZACOM / SCoT | Annuellement | CCI (fichier des commerces de plus de 300 m ² de surfaces de vente) | Récupération de données + Traitement statistique et géomatique | Etat zéro disponible |
| ✓ | Etat des CDAC et surfaces potentiellement acceptées | Commune / EPCI / SCoT | Annuellement | Dossier sdes CDAC | Récupération des données + Traitement statistique | Etat zéro disponible |
| | Immatriculation et radiation | Commune / EPCI / SCoT | Annuellement | Observatoire des commerces de la CCI | Récupération de données | Etat zéro à traiter |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

▪ Objectifs relatifs au développement économique (3 indicateurs)

| INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFICULTÉ |
|--|--|--------------------------------------|--|--|--------------------------|
| ✓. Consommation et disponibilité foncière dans les zones d'activités | Commune / EPCI / SCoT | 2 ans | Schéma des zones d'activités (QCD/CCI) | Récupération de données | Etat zéro disponible |
| Emplois salariés par grands secteurs, sphère et domaine | Commune / EPCI / SCoT | Annuelle | MSA / URSAFF | Traitement statistique | Etat zéro disponible |
| Répartition des emplois en Cornouaille | EPCI / SCoT | 3 ans | INSEE / Etude avec QCD | Récupération de données + traitement statistique | Etat zéro non disponible |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

▪ Objectifs relatifs à la prévention des risques et au climat (6 indicateurs)

| INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFICULTÉ |
|---|--|--------------------------------------|-------------------------------|---|--------------------------------|
| L'urbanisation exposées aux zones à risques | SCoT | 6 ans | DREAL, DDTM (PPRI/PPRSM/PPRT) | Récolement de données + Traitement géomatique | Récolement de données en cours |
| L'urbanisation exposée aux nuisances sonores | SCoT | 6 ans | DREAL, DDTM | Récolement de données + Traitement géomatique | Etat zéro à traiter |
| Collecte et valorisation des déchets | Commune / EPCI / SCoT | 6 ans | PLU, RPGA, TVB | Récupération de données | Données à récupérer |
| Production d'énergie renouvelable | Commune / EPCI / SCoT | 6 ans | OREGES / GIP Environnement | Récupération de données | Données à récupérer |
| Emission de Gaz à Effet de Serres | EPCI / SCoT | 6 ans | Energies | Récupération de données | Etat zéro disponible |
| Qualité de l'air | Station Quimper | 6 ans | Air Breizh | Récupération de données | Etat zéro disponible |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

- **Objectifs relatifs aux grands projets d'équipements et de services en particulier de transports (7 indicateurs)**

| INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFICULTE |
|--|--|--------------------------------------|------------------|--|-----------------------------------|
| Linéaire de réseau de transports en commun | EPCI / SCoT | 3 ans | CG29, AOTU, EPCI | Récollement de données | Récollement des données en cours |
| Fréquentation annuelle des transports en commun | AOTU / SCoT | 3 ans | AOTU, EPCI | Récollement de données | Récollement des données en cours |
| Création de pôles d'échanges multimodaux | Commune / EPCI / SCoT | 3 ans | CG29 | Récupération de données | Récupération des données en cours |
| Trafic routier | SCoT | 3 ans | CG29 | Récupération de données + traitement géomatique et statistique | Récupération des données en cours |
| Linéaires de cheminements piétons et vélos | EPCI / SCoT | 3 ans | CG29, EPCI | Récollement de données | Récollement des données en cours |
| Parts modales dans les déplacements domicile-travail des habitants | Commune / EPCI / SCoT | 6 ans | INSEE | Traitement statistique | Etat zéro disponible |
| Accès au très haut débit | SCoT | 6 ans | 6 ans | BTHD | Etat zéro disponible |



□ Proposition d'une série d'indicateur commun

- **Objectifs relatifs au développement de l'urbanisation prioritairement dans les secteurs desservis par les transports collectifs (1 indicateur)**

| INDICATEUR DE SUIVI | Echelle de déclinaison de l'indicateur | Périodicité de suivi de l'indicateur | SOURCE | Méthode de calcul | DIFFICULTE |
|---|--|--------------------------------------|-----------------------|--|---------------------|
| ✓. Nombre de logements proches des transports en commun | SCoT | 3 ans | CG29 + AOTU, Cadastre | Récollement de données + traitement géomatique | Etat zéro à traiter |



Indicateurs avec état zéro réalisé

Espaces naturels et urbains à protéger - Surfaces artificialisées en 2011

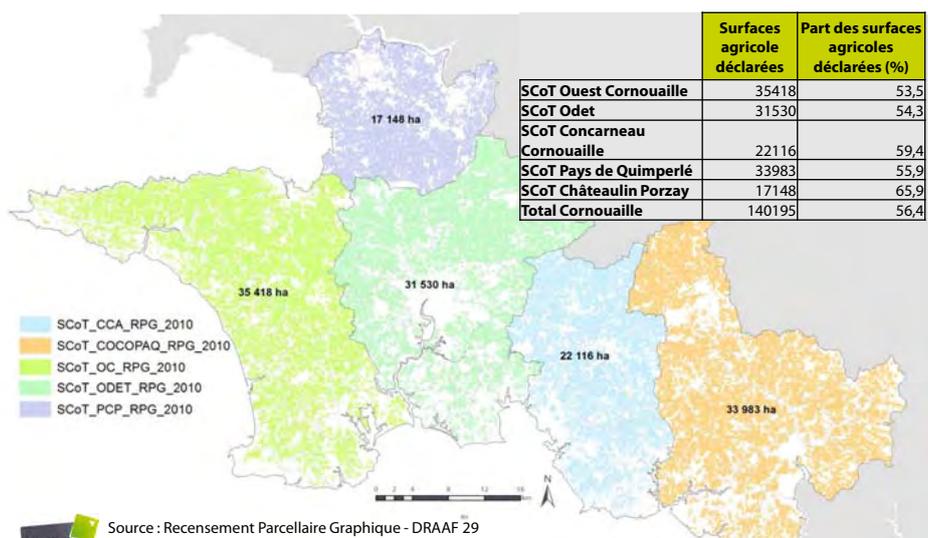
| | Surfaces artificialisées - Méthode 1 statistique | % | Surfaces artificialisées - Méthode 2 géographique | % |
|--------------------------------------|--|------|---|------|
| SCoT du Pays de Châteaulin Porzay | 2 512 | 9,7 | 2 632 | 10,1 |
| SCoT de l'Ouest Cornouaille | 8 782 | 13,3 | 11 474 | 17,3 |
| SCoT de l'Odet | 9 783 | 16,8 | 11 084 | 19,1 |
| SCoT de CCA | 4 631 | 12,4 | 5 788 | 15,6 |
| SCoT du Pays de Quimperlé | 5 606 | 9,2 | 7 805 | 12,8 |
| Total Cornouaille | 31 313 | 12,6 | 38 788 | 15,6 |



Source : Fichiers fonciers 2011 + IGN - BD Topo, PCI vecteur

Indicateurs avec état zéro réalisé

Espaces naturels et urbains à protéger - Surfaces agricoles déclarées en 2010



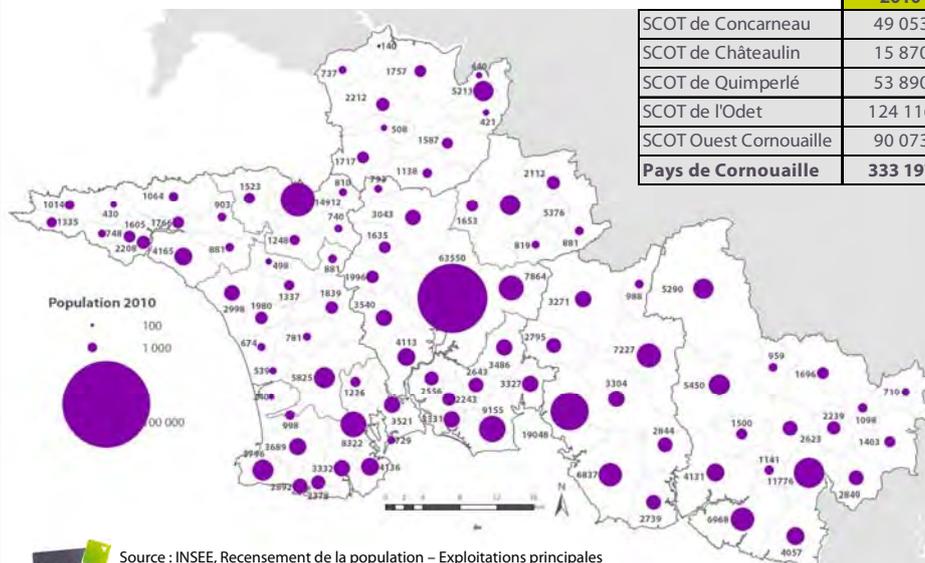
Source : Recensement Parcellaire Graphique - DRAAF 29

Indicateurs avec état zéro réalisé

Organisation de l'espace - Population municipale au 1^{er} janvier 2010

Population 2010

| | |
|----------------------------|----------------|
| SCoT de Concarneau | 49 053 |
| SCoT de Châteaulin | 15 870 |
| SCoT de Quimperlé | 53 890 |
| SCoT de l'Odet | 124 116 |
| SCoT Ouest Cornouaille | 90 073 |
| Pays de Cornouaille | 333 197 |



Source : INSEE, Recensement de la population – Exploitations principales

Indicateurs avec état zéro réalisé

Développement urbain maîtrisé et restructuration de l'espace urbanisé - Logements mis en chantier en 2011

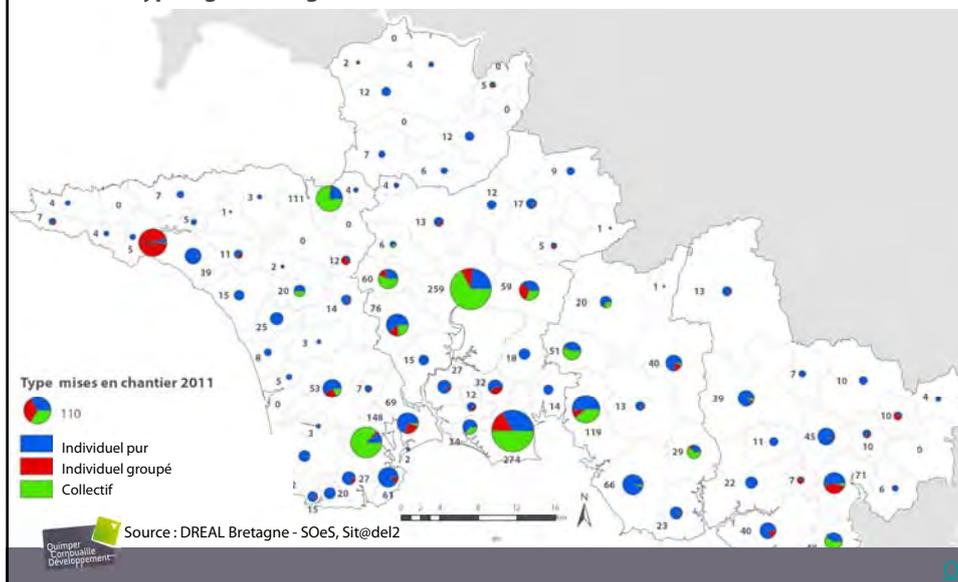
Logements mis en chantier

| | |
|---|-------------|
| SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay | 49 |
| SCoT de l'Ouest Cornouaille | 608 |
| SCoT de l'Odet | 696 |
| SCoT de CCA | 285 |
| SCoT du Pays de Quimperlé | 311 |
| Total Cornouaille | 1949 |

Source : DREAL Bretagne - SoES, Sit@del2

Indicateurs avec état zéro réalisé

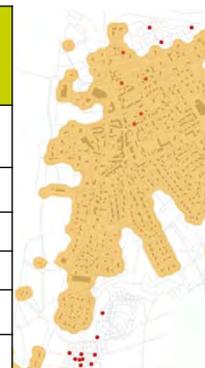
- Développement urbain maîtrisé et restructuration de l'espace urbanisé – Typologie des logements mis en chantier en 2011



Indicateurs avec état zéro réalisé

- Développement urbain maîtrisé et restructuration de l'espace urbanisé – Surfaces des terrains des logements mis en chantier en 2011 et effort de densification

| | Surf. Tot. des terrains (ha) | Nb de logts | Densité | Part des logts dans la TSA | Part des Surf. des terrains dans TSA | Densité dans la TSA | Densité en extension |
|---|------------------------------|-------------|-----------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|----------------------|
| SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay | 6 | 49 | 13 | 69% | 62% | 13 | 10 |
| SCoT de l'Ouest Cornouaille | 49 | 606 | 12 | 51% | 59% | 11 | 15 |
| SCoT de l'Odet | 41 | 698 | 17 | 60% | 63% | 16 | 18 |
| SCoT de CCA | 22 | 285 | 13 | 69% | 62% | 13 | 10 |
| SCoT du Pays de Quimperlé | 34 | 309 | 9 | 58% | 58% | 9 | 9 |
| Total Cornouaille | 152 | 1947 | 13 | 58% | 61% | 13 | 14 |



→ Limite de l'indicateur : la source Sitadel ne permet pas d'exclure les terrains en division

Source : Sit@del2 - Liste nominative des permis de construire - Tâche des surfaces artificialisées (TSA) de la DREAL

□ Indicateurs avec état zéro réalisé

▪ Aménagement commercial - Surfaces commerciales des ZACOM

| | Nb de commerces | Surfaces de plancher totales (m ²) | Nb de commerces en ZACOM | Part des commerces en ZACOM | Surfaces commerciales en ZACOM (m ²) | Part des surfaces commerciales hors ZACOM |
|---|-----------------|--|----------------------------|-----------------------------|--|---|
| SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay | 17 | 26 192 | ZACOM non définies en 2012 | / | / | / |
| SCoT de l'Ouest Cornouaille | 84 | 151 840 | ZACOM non définies en 2012 | / | / | / |
| SCoT de l'Odét | 163 | 348 122 | 81 | 50 % | 222 658 | 64 % |
| SCoT de CCA | 71 | 98 280 | ZACOM non définies en 2012 | / | / | / |
| SCoT du Pays de Quimperlé | 59 | 89 712 | ZACOM non définies en 2012 | / | / | / |
| Total Cornouaille | 394 | 701 609 | / | / | / | / |

Source : CCI – fichiers des commerces de plus de 300m² de surfaces de vente / ZACOM du SCoT de l'Odét



□ Indicateurs avec état zéro réalisé

▪ Aménagement commercial - Surfaces de plancher potentiellement acceptées en CDAC en 2012

| | Nombre de dossiers CDAC déposés | Nombre de dossiers CDAC autorisés | Surfaces de plancher potentiellement acceptées (m ²) |
|---|---------------------------------|-----------------------------------|--|
| SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay | 0 | 0 | 0 |
| SCoT de l'Ouest Cornouaille | 2 | 2 | - 643 |
| SCoT de l'Odét | 8 | 5 | 16 451 |
| SCoT de CCA | 1 | 1 | 172 |
| SCoT du Pays de Quimperlé | 1 | 1 | 3 300 |
| Total Cornouaille | 12 | 9 | 19 280 |

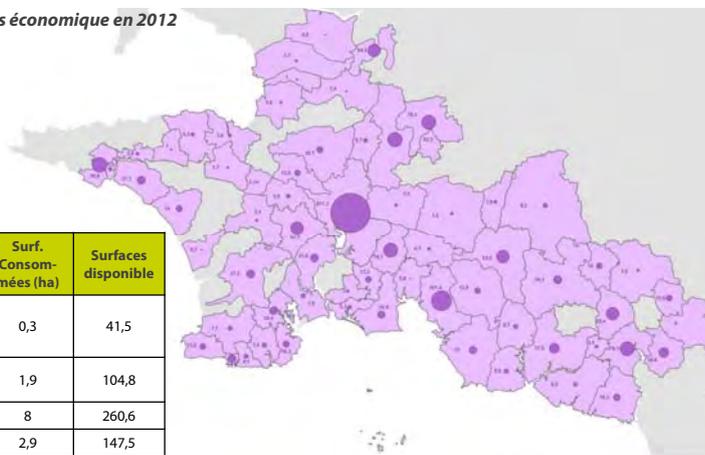
Source : CDAC



Indicateurs avec état zéro réalisé

- Développement économique – Consommation et disponibilité foncière dans les zones activités

Surfaces des zones d'activités économique en 2012



| | Surfaces occupées (ha) | Surf. Consommées (ha) | Surfaces disponibles |
|---|------------------------|-----------------------|----------------------|
| SCoT du Pays de Châteaulin et du Porzay | 72,6 | 0,3 | 41,5 |
| SCoT de l'Ouest Cornouaille | 295,4 | 1,9 | 104,8 |
| SCoT de l'Odet | 1032,1 | 8 | 260,6 |
| SCoT de CCA | 288,9 | 2,9 | 147,5 |
| SCoT du Pays de Quimperlé | 310,5 | 1,6 | 81,3 |
| Total Cornouaille | 1999,7 | 14,7 | 635,8 |

Source : Schéma des zones d'activités – QCD/CCI

Indicateurs avec état zéro réalisé

- Organisation de l'espace - Emplois salariés par grands secteurs en 2011

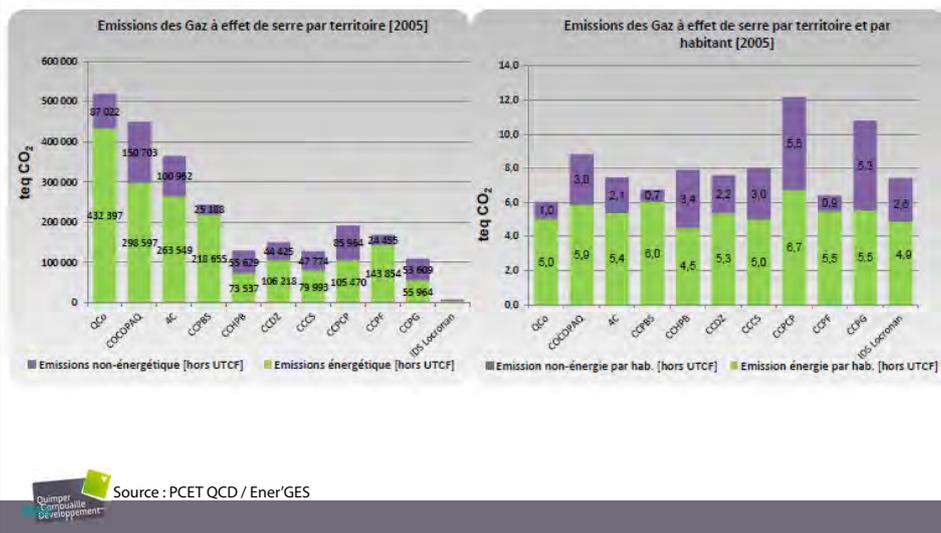
| URSSAF + MSA 31/12/2011 | Agriculture + MSA | | Construction | | Industrie | | Commerce, transports, services | | Admin. publ., enseign., santé | | Total | |
|----------------------------|-------------------|-----------|--------------|-----------|---------------|------------|--------------------------------|------------|-------------------------------|------------|---------------|-------------|
| | Vol. | % | Vol. | % | Vol. | % | Vol. | % | Vol. | % | Vol. | % |
| SCOT de Concarneau | 1 163 | 11% | 758 | 7% | 2 341 | 23% | 4 664 | 45% | 1 325 | 13% | 10 251 | 100% |
| SCOT de Châteaulin | 412 | 10% | 239 | 6% | 1 165 | 29% | 1 696 | 43% | 475 | 12% | 3 987 | 100% |
| SCOT de Quimperlé | 837 | 7% | 619 | 5% | 4 285 | 37% | 4 744 | 42% | 946 | 8% | 11 431 | 100% |
| SCOT de l'Odet | 2 489 | 6% | 3 499 | 8% | 8 851 | 21% | 23 007 | 53% | 5 250 | 12% | 43 096 | 100% |
| SCOT Ouest Cornouaille | 1 020 | 7% | 1 304 | 9% | 2 893 | 19% | 7 073 | 47% | 2 708 | 18% | 14 998 | 100% |
| Pays de Cornouaille | 5 931 | 7% | 6 419 | 8% | 19 535 | 23% | 41 190 | 49% | 10 704 | 13% | 83 779 | 100% |

Source : Urssaf Bretagne – Emplois salariés privés – Données brutes ; MSA d'Armorique

Indicateurs avec état zéro réalisé

- Prévention des risques et climat – Émission de Gaz à Effet de Serre en 2005

Surfaces économique consommées en 2012



Indicateurs avec état zéro réalisé

- Urbanisation prioritaire – logements proches des transports en commun en 2012

Les bâtis proches des TC en 2012

| | Nb bati /dans AOTU | Train | Réseau Penn Ar Bed (CG29) | | AOTU | |
|--------------------------|--------------------|--------------|---------------------------|----------------|---------------|---------------|
| | | Arrêts | Arrêts | Arrêts+Lignes | Arrêts | Arrêts+Lignes |
| SCoT OC | 109 401/16 684 | | 32 365 | 48 292 | 9 798 | 9 969 |
| SCoT Odet | 95 362/51 947 | 1 303 | 22 181 | 40 574 | 37 112 | 40 780 |
| SCoT CCA | 50 373 | 1 228 | 8 756 | 11 927 | 26 021 | 31 944 |
| SCoT COCOPAQA | 60 941 | 1 253 | 3 148 | 4 946 | | |
| SCoT PCP | 18 774 | 965 | 2 571 | 4 439 | | |
| Total Cornouaille | 130 088 | 4 749 | 69 021 | 110 178 | 72 931 | 82 693 |

Source : CG29 pour les lignes du réseau Penn Ar Bed, AOTU, bâti du cadastre

□ ESTIMATION DU TEMPS DE PRODUCTION

(pour les 35 indicateurs communs)

▪ Exemple

Adeupa pour le SCoT du Pays de Brest :

- 26 indicateurs
- 1 CCD à temps plein pendant 6 mois pour l'élaboration

InterSCoT Oise La Vallée

- 50 indicateurs
- 0,5 équivalent temps plein pour la mise à jour



□ ESTIMATION DU TEMPS DE PRODUCTION

(pour les 35 indicateurs communs)

▪ Elaboration et mise en place des indicateurs Cornouaille :

- 2 mois d'une chargée d'études aménagement / SCoT
- 3 mois d'un géomaticien
- 1 mois d'une statisticienne

= 6 mois soit 0,5 équivalent temps plein répartis entre 3 collaborateurs

▪ Mise à jour des indicateurs annuellement :

- 4 semaines d'une chargée d'études aménagement / SCoT
- 4 semaines d'un géomaticien
- 2 semaines d'une statisticienne

= 2,5 mois soit 0,25 équivalent temps plein répartis entre 3 collaborateurs



Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration 9 décembre 2013

Délibération n° QCD 28.02

PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne a été proposé par l'Etat à la Bretagne compte tenu de l'accumulation de difficultés économiques sur la région, leur impact social et l'émotion collectivement exprimée par les forces socio-économiques, les collectivités et la population.

Il a été préparé entre l'Etat et la région début novembre, fait l'objet d'un pré-projet soumis à contributions des membres du B16 et largement concerté par la région auprès des partenaires concernés et notamment des pays et conseils de développement le 19 novembre.

Le texte final, arrêté le 4 décembre, est soumis à l'avis du CESER puis à délibération du conseil régional le 12 décembre en vue d'une signature par le premier ministre le 13 décembre.

Le document de 84 pages, en ligne sur le site de la région, est composé du Pacte d'Avenir pour la Bretagne proprement dit (p.1 à 31), du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne qui le décline et le complète (p.32 à 79), du programme d'expérimentations et d'actions pour une meilleure efficacité administrative (p.80 à 83) et d'une fiche financière du pacte d'Avenir (p.84).

Le pacte d'avenir pour la Bretagne repose sur 3 piliers (p.2) : des mesures d'urgence face à la situation économique et sociale, le plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, et le soutien à la compétitivité des entreprises et des territoires.

Il vise à répondre à 7 enjeux:

- Répondre à l'urgence : anticiper et accompagner les mutations sociales et industrielles et soutenir l'investissement public (p.4 à 9) ;
- Conforter la Bretagne comme grande région productive (p.10 à 14) ;
- Conforter la Bretagne comme grande région maritime européenne (p.15 à 18) ;
- Affirmer l'identité culturelle de la Bretagne (p.18) ;
- Approfondir l'investissement de la Bretagne dans la connaissance (p.19 à 21) ;
- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne et soutenir les dynamiques de territoires (p.22 à 28) ;
- Sceller un pacte de confiance (p.28 à 29).

Son préambule (p.3) précise que : Le pacte d'avenir constitue un cadre stratégique orientant la mise en œuvre des politiques publiques de l'union européenne, de l'Etat, de la région et des autres collectivités sur le territoire, permettant d'en améliorer la cohérence. Dans le prolongement des engagements pris dans le présent document, il trouvera sa déclinaison dans les prochains programmes européens, dans le contrat de plan Etat-région 2014-2020, qu'il anticipe, et dans les contractualisations régionales. Pour cette mise en œuvre, l'ensemble des contributions reçues à l'occasion de son élaboration, et qui n'ont pas toutes trouvé leur place dans le pacte d'avenir, constituera un matériau riche qui sera exploité.

Son dispositif d'élaboration et de mise en œuvre (p.30) énonce que : Le pacte d'avenir est un engagement contractuel entre l'Etat et la Bretagne portant sur des objectifs partagés. Il associe la conférence territoriale

(B16). Son comité de suivi, comportant tous les partenaires mobilisés dans son élaboration, aura la responsabilité d'assurer la cohérence des orientations et projets du contrat de plan Etat – région avec le pacte.

Les contributions apportées par les membres du B16 pour ce qui concerne la Cornouaille ont porté sur :

- Conseil Général du Finistère : l'accompagnement des personnes et le soutien aux entreprises, filières et territoires en fragilité, le soutien à l'innovation (dont la démarche d'IRT agro-alimentaire) et au développement industriel (dont ialys, Meralliance, diffusion du véhicule électrique), la vocation maritime de la pointe bretonne (dont les EMR, Sabella, les infrastructures portuaires, le nautisme et la navale avec l'outillage de Concarneau, le soutien à la pêche et la filière halio-alimentaire), l'accessibilité (très haut débit, BGV et ligne Brest-Quimper, RN 164).
- Concarneau Cornouaille Agglomération : le soutien aux salariés et la revitalisation du site Boutet-Nicolas à Rosporden, les infrastructures de travail du pôle naval de Concarneau (levage et cale sèche).
- Quimper Communauté : le projet ialys pour Quimper et la Cornouaille sous ses 3 aspects, à savoir la création et l'animation d'un cluster en coopération avec la CCI, la création d'un pôle d'excellence R&D dédié à « l'aliment de demain » fédérant les centres techniques bretons sous portage ADRIA, et la création d'un centre de découverte grand public, pédagogique et ludique, sur le thème de l'alimentation, ses produits, ses métiers.

Par ailleurs, à l'occasion de l'évocation du pacte d'avenir en comité de stratégie économique de l'agence le 28 novembre, des courriers ont été reçus de la chambre d'agriculture, appuyant la démarche ialys et insistant sur les enjeux agricoles (projets des producteurs et transmission des exploitations) , et de la COCOPAQ, argumentant de la pertinence d'un projet d'hôtel d'entreprises sur Kervidanou.

Résolution :

Le Conseil d'administration demande, en fonction des points débattus en séance, qu'une intervention soit effectuée par l'Agence au nom de la Cornouaille.

Le Président

Bernard POIGNANT



Le Vice-président délégué

Marc ANDRO



PERSPECTIVES DE FONDS LEADER A ECHELLE PAYS

La programmation des fonds européens est en cours de renégociation pour la période 2014-2020. L'autorité de gestion sera principalement exercée par la Région Bretagne. L'objectif de cohésion territoriale s'impose et offre la possibilité de cofinancer des projets de développement territorial par différents fonds européens, nationaux et régionaux.

Dans ce contexte, les pays bretons sont largement fléchés pour devenir les territoires de référence pour le portage des programmes territoriaux comme Leader. Le fonds Leader est principalement utilisé pour l'émergence de projets et leur ingénierie : études, accompagnement de porteurs de projets, mise en réseaux des acteurs, etc.

Pour ce programme, un plafond de population était jusqu'à présent imposé. La Région Bretagne a d'ores et déjà déposé une requête auprès de la DATAR pour qu'il y ait des dérogations possibles. L'avis de la DATAR serait favorable. Dans ce cas, la Cornouaille serait éligible sous réserve d'exclusion des territoires les plus urbains pour lesquels la définition n'a pas encore été arrêtée.

La Région souhaite que les projets Leader soient portés par des territoires dont le périmètre correspond au moins à un territoire de pays.

L'enveloppe globale pourrait atteindre les 18M€ pour la Bretagne sur la période 2014/2020.

Le Pays de Cornouaille comme 7 autres pays ne sont actuellement pas bénéficiaire de Leader, sous réserve pour nous de la partie ouest de la Cornouaille qui a bénéficié de plusieurs programmations de ces fonds.

La Région propose une aide préparatoire à ces territoires pour préparer leur candidature.

La conduite de ce travail, bénéficiant ainsi d'un co-financement régional, nécessiterait de se doter d'un renfort (CDD d'un an de chargé d'études) dont le recrutement devrait être engagé rapidement.

De plus, il faudrait qu'un groupe d'élus intéressés puisse se mobiliser dans le pilotage du dossier.

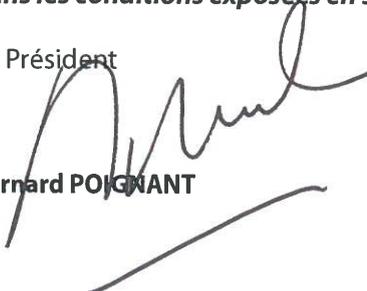
Indication de calendrier : Appel à manifestation d'intérêt : printemps 2014

Appel à Projets : fin 2014

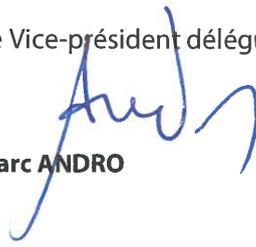
Résolution :

Afin de préparer une candidature cornouaillaise et d'imaginer un schéma organisationnel d'animation du programme en bénéficiant de l'expérience acquise sur l'ouest Cornouaille pour le décliner sur l'ensemble du territoire cornouaillais, le Conseil d'administration retient le principe d'engager ce dossier dans les conditions exposées en séance.

Le Président


Bernard POIGNANT

Le Vice-président délégué


Marc ANDRO

4. CONTRAT DE PARTENARIAT REGION – PAYS, PERSPECTIVES 2014

Quelques points pratiques du rapport soumis à l'assemblée régionale en session de décembre :

- Des niveaux de financement reconduits : 266 M€ dont 6 pour les îles et 260 à répartir entre les 21 pays bretons. Une péréquation renforcée est en cours de finalisation, les enveloppes par pays seront connues à la session de février du conseil régional. Pm : la Cornouaille avait bénéficié d'une enveloppe de 26 M€ lors du précédent contrat.
- La couverture d'une période de 7 ans, 2014 à 2020, à l'instar des fonds européens et du contrat Etat – région, mais une programmation et une dotation en 2 phases : 2014 à 2016, puis 2017 à 2020. La première phase sera dotée de 3/7 de l'enveloppe péréquée, la seconde de 4/7 de l'enveloppe corrigée d'une péréquation revue notamment en fonction des fonds CPER et européens fléchés sur les territoires des pays.
- L'ingénierie territoriale sera soutenue : ingénierie pays, reconduite pour 2014 sur la base de 2013 (97 k€ pour la Cornouaille) et ensuite objet d'une convention cadre de missions à passer avec la région pour les années suivantes, notant tous les soutiens à l'ingénierie locale apportés par la région sur le pays, et ingénierie du conseil de développement (25 k€ /an pour le financement de son animation).
NB : la région se basera également sur les pays pour le volet développement rural du FEADER (avec une aide spécifique en 2014 à l'ingénierie permettant aux pays non engagés jusqu'à présent de travailler leur projet), et les volets territorialisés du FEDER et du FEAMP.
- Le contrat devra être argumenté, priorisé, et recouvrir les enjeux prioritaires posés par la région, à savoir : développement économique, vocation maritime, accessibilité, ressources et transition énergétique, enfin conditions de vie de la population.
A côté des priorités thématiques, il pourra intégrer des priorités de rééquilibrage interne au pays et soutenir les services collectifs (enveloppe maxi de 20% de la dotation pays, idem enveloppe 3 du précédent contrat).
- La programmation devra rester adaptée aux enjeux : notamment à raison des élections locales de 2014, le contrat, à négocier entre région, pays et conseil de développement, et CG s'il le souhaite, ne portera que sur les objectifs et types de projets à soutenir. Il sera co-signé par les présidents du pays, des EPCI et du conseil de développement, et du conseil général s'il le souhaite (NB : le CG 29 est intéressé).
- Les projets eux-mêmes seront présentés devant un comité de programmation régionale par pays, composé pour moitié d'élus toutes collectivités confondues et pour moitié de membres du conseil de développement. Cette parité élus-société civile répond aux exigences de gestion des fonds européens qui viendront devant la même instance, intégrant les approches de territorialisation des politiques sur la région (NB, au-delà des fonds européens : SCOT, SAGE, GIZC...).
- Une demande d'exemplarité en matière de développement durable : répondant à la grille d'évaluation PADUS / DURABLE présentée à la même session du conseil régional, la politique territoriale devra porter attention aux piliers économique, sociétal, environnemental et de qualité démocratique du développement durable.

Note pour information du Conseil d'administration

4. CONTRAT DE PARTENARIAT REGION – PAYS, PREDIAGNOSTIC

Quelques éléments évoqués lors de l'échange Région – Cornouaille le 2 décembre à Quimper :

- Réunion co-présidée par Thierry Burlot (VP région) et Bernard Poignant, accompagnés de Jean-Claude Lessard et Chantal Simon Guillou (VP CG29), regroupant 50 participants : élus locaux et régionaux du territoire, membres du conseil de développement, techniciens du territoire et de la région.
- Présentation des enjeux des nouvelles contractualisations et du contrat de partenariat région – pays, et présentation du diagnostic des dynamiques du territoire proposé par la région et des grands enjeux qu'il évoque, suscitant le débat qui a notamment porté sur :
 - les atouts développés par la Cornouaille à travers l'ingénierie dont elle s'est dotée et le travail de vision prospective qu'elle a mené, facilitant la préparation du contrat ;
 - les craintes induites par l'émergence des métropoles et le choix régional de retenir les pays comme espaces de contractualisation pour le bon assemblage des territoires ;
 - la nécessité de prioriser, dans un cadre d'argent public rare, et l'attente par la région d'un projet innovant de la Cornouaille ;
 - l'attention du conseil général à participer à un regard convergent avec celui de la région sur les territoires, y associant ses priorités propres de cohésion sociale et d'environnement ;
 - la taille du pays de Cornouaille, sa non mono-polarisation autour de la seule agglomération quimpéroise qui en est la capitale sans l'écraser, ses complexités territoriales mais cependant l'adhésion fondamentale de tous ses territoires à la Cornouaille, dont Quimperlé pour qui en douterait ;
 - l'importance de l'industrie en particulier agro-alimentaire répartie sur le territoire et de la spécificité du pôle aliment à conforter, avec également une attention à l'agriculture et à ses mutations ;
 - la puissante vocation maritime de la Cornouaille, la pêche à laquelle il faut croire et l'ensemble des filières maritimes à développer, le tourisme sur lequel on doit encore progresser ;
 - la perspective souhaitable d'un SCOT unifié à l'échelle cornouaillaise à l'issue de l'expérience des premiers SCOTs et de l'inter-SCOT qui prend une importance croissante, les enjeux d'habitat et de centralités ;
 - la réelle question de la périphéricité cornouaillaise et ses enjeux exacerbés d'accessibilité, de transports de marchandises, de transports collectifs et d'inter-modalité au-delà des seuls PEMs principaux, de desserte en réseaux de très haut débit ;
 - l'ensemble des atouts économiques de la Cornouaille en industries et services qui innovent, exportent (ex : Bolloré, d'importance mondiale) et qu'il faut aussi appuyer sans se limiter aux seules filières agro-alimentaires, notre bien-être venant aussi de leurs performances ;
 - l'attention à porter aux questions relatives à l'emploi, à la formation et aux capacités de reconversion des salariés, à la fois enjeu social et nécessité de développement économique ;
 - la place des acteurs de la société civile dans la détermination et le suivi du projet de territoire, le besoin de redynamiser le conseil de développement, à engager sans attendre ;
 - évidemment, l'attente de précisions sur les enveloppes financières accordées à la Cornouaille

Note pour information du Conseil d'administration

5 .Orientations pour le budget 2014

En amont de la préparation du budget 2014 de Quimper Cornouaille Développement qui sera soumis au conseil d'administration du 10 février prochain, il est dès à présent utile de faire le point sur les enjeux et conditions générales de cette préparation.

1. La situation financière de l'agence

Tout d'abord, il faut rappeler que l'agence bénéficie d'une base financière saine et de réserves constituées au terme de ses années de mise en place comme en attestent les comptes clos pour l'année 2012 (cf. délibération du 15-04-2013) et s'appuie sur un budget 2013 solide (cf. délibération du 04-02-2013) dont l'exécution se présente à nouveau favorablement.

Pour mémoire, et en grande masses, les chiffres en étaient les suivants :

| Schéma comptes clos 2012: | | (cf. CA 15-04-2013) | |
|----------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| BILAN: | | | |
| immobilisations | 119 735 | résultat d'exercice | 37 044 |
| créances diverses | 377 826 | reports et réserves | 676 235 |
| disponibilités | 698 299 | dotations | 53 560 |
| | | dettes exploitation | 429 021 |
| Total actif | 1 195 860 | Total passif | 1 195 860 |
| COMPTE DE RESULTAT: | | | |
| salaires et charges | 878 035 | prestations | 6 223 |
| personnel m-a-d | 321 293 | subventions et cotis. | 2 147 299 |
| charges de gestion | 892 393 | autres produits | 8 |
| dota.amort.prov. | 42 869 | transferts de charges | 2 733 |
| charges except. | 16 957 | produits fin.except. | 32 328 |
| Total charges | 2 151 547 | Total produits | 2 188 591 |
| <i>Résultat:</i> | <i>37 044</i> | | |

| Schéma budget 2013: | | (cf. CA 04-02-2013) | |
|-----------------------------------|--|---------------------|------------------|
| charges courantes: | | | 470 000 |
| études, prestations: | | | 393 000 |
| charges de personnel: | | | 1 396 000 |
| dépenses imprévues: | | | 17 000 |
| total charges: | | | 2 276 000 |
| subventions externes actions: | | | 369 000 |
| financements Etat-Rég-Dept: | | | 399 500 |
| contribution Quimper-Co | | | 941 000 |
| contributions autres communautés: | | | 358 500 |
| autres financeurs: | | | 208 000 |
| total produits: | | | 2 276 000 |

2. Les enjeux pour 2014

2.1. Des enjeux stratégiques de moyen-long terme :

- 2014, année transitoire entre 2 générations de contractualisations financières :

La nouvelle génération de fonds européens, contrats Etat-régions et contrats région-pays portera sur la période 2014-2020 mais ne sera pour l'essentiel définie que courant 2014, même si le pacte d'avenir pour la Bretagne devrait en accélérer la mise au point.

Il est donc difficile à ce stade de la préparation budgétaire d'imaginer les nouveaux financements qui pourraient être mobilisables par l'agence, comme le furent en particulier ceux du volet territorial du CPER pour les actions ialys et e-tourisme sur 2012-2013.

- Des disponibilités sur fonds propres pour des autofinancements ponctuels :

Pour autant, de telles stratégies d'actions ont d'autant plus vocation à être portées dans les circonstances actuelles, aussi pourrions-nous avoir à engager des fonds propres pour en assurer la continuité en l'attente de nouvelles perspectives de soutiens externes.

De la même manière, cette capacité d'appel à nos fonds propres permettrait d'équilibrer en cours d'exercice des besoins études ou prestations externes plutôt que de faire peser des provisions non affectées sur l'équilibre du budget primitif.

- Des attentes à l'égard de l'action de QCD :

Le travail de prospective sur la Cornouaille mené en 2012-2013, comme le tour d'horizon des communautés conduit au printemps-été 2013 (cf. CA du 14-10-2013), ont montré de la satisfaction mais encore des attentes à l'égard du rôle de l'agence sur ses différentes missions. D'autre part la région, pivot des financements externes, insiste résolument sur la dimension pays des projets de territoire, ce qui ensemble nous orienterait vers plus de Cornouaille et plus de QCD dans la conduite du développement territorial.

Ceci, dans le respect des renouvellements des mandats locaux en de mars prochain, se présentera inmanquablement comme un sujet d'organisation et de financement sur l'année qui vient.

- Des questions de jauge de l'agence :

Quimper Cornouaille Développement, conçue à l'origine à hauteur de 14 emplois, s'est ensuite reconfigurée pour 22 emplois avec la fusion des équipes pays mais en est à présent à 30 collaborateurs. Ceci met déjà de la pression sur la structure en termes de moyens humains « internes », dédiés à la gestion ou aux ressources, comme en termes de locaux. Aussi le développement « à coût marginal », limité à la création de postes dédiés au développement de l'action, atteint-il ses limites et il conviendra assez vite de se pencher aussi sur les moyens communs qui soutiennent notre capacité d'agir.

2.2. Des questions budgétaires plus courantes :

- Charges de gestion maîtrisées et questions de GRH :

Les charges de gestion courante de l'agence resteront bien maîtrisées, d'autant que les loyers des locaux bénéficieront cette année de la non-augmentation de l'indice du coût de la construction. Une partie du parc de véhicules sera à renouveler à l'issue de 4 ans de location de 3 voitures, dont en option le recours à une Bluecar.

Le budget RH, à effectif constant de 30 postes, évoluera de manière mesurée par effet de « GVT » selon grille de l'agence, mais devrait intégrer une proposition d'attribution de tickets restaurants en contrepartie de la modération salariale pratiquée à l'agence.

- **Un effectif encore en évolution :**

2014 verra la mise en place d'un poste supplémentaire de conseiller à l'espace information énergie (cf. délibération du 14-10-2013), sans incidence budgétaire puisqu'intégralement financé par la Région et l'Ademe, et, le cas échéant, d'un poste en CDD pour préparer une candidature à un programme européen Leader sur la Cornouaille, qui bénéficierait d'un co-financement spécifique de la région.

- **Les contributions des communautés (financement du pôle habitat) :**

Conformément aux orientations prises à la mise en place de la mission habitat de l'agence (cf. CA du 14-12-2011), celle-ci doit dorénavant être financée sur augmentation de la contribution ordinaire de l'ensemble des EPCI après l'avoir été dans un premier temps sur subventions spécifiques des seuls EPCI ayant confié à l'agence la réalisation de leur PLH. Selon les coûts standards de l'agence, cette mission ressort à 50 k€ (coût RH) + 15 k€ (coûts de gestion) x 2 postes = 130 k€ /an, soit à l'échelle de la Cornouaille 130.000 / 340.000 habitants = 0,38 € /habitant, que l'on peut ramener à un supplément de cotisation de 0,35 € /habitant à charge de l'ensemble des EPCI.

(NB : Quimper Communauté y participera comme les autres mais réduira par contre sa contribution de la charge standard, soit 65 k€, d'un poste préalablement transféré qu'elle a dû reprendre en surnombre dans ses effectifs au moment de la mise en place de cette organisation habitat).

- **Les financements courants d'origine externe (Etat, région, département) :**

Malgré la période transitoire entre deux générations de programmation auxquels certains d'entre eux se rattachent, nous devrions pouvoir compter sur leur continuité pour 2014, avec toujours une imprévisibilité du montant de la subvention Etat- agence d'urbanisme.

3. Les perspectives d'équilibre du budget 2014 :

Évaluée selon les considérations qui précèdent, la maquette du budget 2014 de l'agence se présente à ce stade comme suit :

| Shéma budgétaire 2014 (orientations): (CA 09-12-20: | |
|--|------------------|
| charges courantes: | 480 000 |
| études, prestations: | 250 000 |
| charges de personnel: | 1 470 000 |
| dépenses imprévues: | |
| total charges: | 2 200 000 |
| subventions externes actions: | 140 000 |
| financements Etat-Rég-Dept: | 409 000 |
| contribution Quimper-Co | 908 000 |
| contributions autres communautés: | 445 000 |
| autres financeurs: | 248 000 |
| total produits: | 2 150 000 |
| besoin de financement sur réserves: | 50 000 |

En conclusion, les orientations de préparation du budget 2014 pourraient être, considérant d'une part la situation financière favorable et la maîtrise des charges, et d'autre part le contexte inter-périodes de contractualisations financières :

- Maintenir la continuité des actions de développement portées par l'agence en s'appuyant sur ses fonds propres, en l'attente de perspectives de nouvelles subventions sur actions ;
- Limiter pour le reste les enveloppes d'études non affectées au budget initial, les besoins éventuels en cours d'année étant aussi finançables sur fonds propres ;
- Se préparer à réexaminer courant 2014 la configuration des moyens de l'agence au regard de son évaluation des premières années, de l'engagement des nouveaux mandats locaux et des nouvelles programmations financières ;
- Noter l'évolution de l'effectif déjà engagée (+ 1 poste à l'espace info-énergie) ou susceptible de nécessité immédiate (1 CDD en préparation des contractualisations leader), et les financements correspondants ;
- Proposer l'instauration de tickets restaurant à destination des salariés en considération de la modération salariale et de la maîtrise budgétaire ;
- Augmenter le taux des contributions annuelles des communautés de 0,35 € /habitant pour pérenniser le financement de la mission habitat bénéficiant à tous, et ajuster le montant de la subvention de Quimper Communauté ;
- Veiller au bon maintien des financements courants d'origine externe.

Note pour information du Conseil d'administration